

**Zeitschrift:** Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera

**Herausgeber:** Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

**Band:** 41 (1990)

**Heft:** 1

**Artikel:** De l'inventaire à la protection de l'architecture moderne : exemple lausannois de "Claires maisons"

**Autor:** Barbey, Gilles / Gilliard, Dominique / Teysseire, Eric

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-650268>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

GILLES BARBEY · DOMINIQUE GILLIARD · ERIC TEYSSEIRE

## De l'inventaire à la protection de l'architecture moderne

Exemple lausannois des «Claires maisons»  
(Jacques Favarger, architecte, 1929)

*La protection des monuments et bâtiments exige des références historiques précises et renvoie notamment à divers inventaires patrimoniaux récemment établis. Jusqu'ici l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle a largement échappé à l'attention des milieux de la conservation, mais sa sauvegarde et sa réhabilitation se posent actuellement en termes d'urgence. L'analyse d'un exemple lausannois d'habitat (1929) permet d'entrevoir les atteintes portées au bâtiment au cours des ans, circonstances qui contribuent à altérer l'esprit qui a présidé à la conception de l'ouvrage. De telles situations, qui se rencontrent quotidiennement, aident à imaginer les mesures d'inventaire et de conservation qui vont devoir être appliquées.*

En matière de terminologie historique, le français est moins spécifique que l'allemand qui distingue *neue* de *neuere Architektur* et de *Neues Bauen*, selon des nuances sémantiques qui ne sont pas nécessairement sensibles aux oreilles latines. L'inventaire patrimonial suisse formé par les deux collections des MAH et de l'INSA s'interrompt malencontreusement vers 1920–1930, sans poursuite du recensement des œuvres plus proches de nous dans le temps.

Au cours de ces dernières années, la Commission fédérale des monuments historiques a cherché à combler cette lacune en désignant un expert pour participer aux études d'un groupe de spécialistes appelés par le Conseil de l'Europe à proposer des mesures de sauvegarde et de mise en valeur de l'architecture moderne. L'orientation des travaux accomplis jusqu'ici a porté sur les inventaires d'architecture, les critères de sélection des œuvres, la conservation et la sensibilisation à la cause patrimoniale.

Cette prise de conscience réjouissante permet d'envisager à terme un rapprochement plus étroit de l'inventaire architectural et des politiques de conservation. En effet, nous avons pu constater trop souvent par le passé, que l'analyse de l'œuvre ne débouche sur aucune valorisation de ses propriétés, de sorte que l'intervalle entre histoire du bâtiment et mesures de conservation demeure malaisé à franchir. Il n'est certes pas question de proposer ici une forme d'interprétation s'appuyant sur un jugement de valeur définitif pour chaque ouvrage examiné, mais plutôt d'en cerner les caractères propres dans la perspective du *Zeitgeist* de leur édification.

Dans le canton de Vaud, quelques tentatives d'inventaire rapide ont vu le jour au cours de ces dernières années. Sur 47 constructions dénombrées à Lausanne pour la période comprise entre 1920 et 1950, on relève une majorité d'habitations individuelles ou collectives,

avec une forte prédominance de l'initiative privée sur la promotion publique. Cette observation démontre que la protection de cette tranche majoritaire du patrimoine bâti est d'autant plus difficile à assurer qu'elle s'applique à des ouvrages largement méconnus et souvent jugés sans grand intérêt. Or c'est précisément à partir de cette masse importante de bâtiments que peut être retracée l'histoire sociale d'un milieu, avec cette précieuse marge d'interprétation qui caractérise, d'une ville à l'autre, le message du patrimoine construit.

Une liste succincte des œuvres lausannoises d'architecture moderne signale l'émergence des quelques bureaux qui se partagent une bonne part de la commande publique et privée, à une époque où la pratique du concours est moins répandue qu'aujourd'hui. Si la personnalité d'Alphonse Laverrière rayonne sur la scène architecturale romande avec quelques réalisations prestigieuses comme la gare de Lausanne (1908–1916) ou le complexe Bel-Air Métropole (1929–1932), il est malaisé de situer clairement la contribution respective des principaux ateliers d'architecture qui fonctionnaient souvent par associations confraternelles. On conçoit bien la mouvance de ces associations, tantôt conclues pour un seul ouvrage, tantôt pour une activité plus continue. C'est le cas de la constellation des architectes formée par Monod – Laverrière – Taillens – Dubois – Favarger. Sans qu'il existe de véritable filiation de maître à élève entre ces derniers, une sorte de consensus définit l'exigence de qualité du projet architectural.

L'autopsie entreprise ci-dessous d'une œuvre de Jacques Favarger qui fut l'associé de Dubois, lui-même ancien associé de Taillens, permettra d'évaluer la complexité des facteurs qui agissent sur une œuvre au cours de soixante ans d'existence. L'aliénation ou l'érosion progressive des bâtiments peut être non seulement le signe des temps, mais encore une indication précieuse sur les circonstances d'occupation, comme à Pessac (Le Corbusier, 1925), où les habitants se sont approprié les maisons en les transformant au point d'en altérer totalement l'apparence. La question posée par la réhabilitation n'est pas obligatoirement le retour à l'état primitif de l'ouvrage, puisque les adjonctions ou modifications font partie intégrante de ce dernier. En revanche, il faut passer en revue les qualités de chaque bâtiment avant de prendre position sur la stratégie de conservation. Et c'est ici qu'il importe de disposer d'une documentation approfondie, accessible à la fois au maître de l'ouvrage, aux architectes et aux pouvoirs publics.

On sait que les archives de la construction se dérobent trop souvent aux chercheurs et que l'accès aux plans reste incertain. C'est la raison pour laquelle il faut saluer l'initiative de recensements du domaine bâti, qui offrent la possibilité d'une valorisation de l'œuvre édifiée. Par ailleurs, l'Institut de théorie et d'histoire de l'architecture (ITHA), tout récemment ouvert au Département d'architecture de l'EPFL, s'applique à conserver et à exploiter les archives de la construction en Suisse romande. Lorsqu'il s'agit d'ouvrages proches de nous dans le temps, il faut sans doute un recul de 25 ans environ pour apprécier avec la distance nécessaire les traits distinctifs qui



méritent une protection attentive de l'édifice. C'est en somme la marge qui sépare la critique architecturale de l'histoire des bâtiments, intervalle indispensable pour atteindre une certaine objectivité dans l'interprétation de l'œuvre.

*G.B.*

1 Les maisons jumelles sitôt après leur construction. Vue du sud-ouest en 1930.

### Les «Claires maisons» à Lausanne (Jacques Favarger, 1929)

C'est bien au «Mouvement moderne» qu'il faut rattacher l'œuvre de Jacques Favarger, puisque Neuchâtelois d'origine, il est tout particulièrement influencé par Le Corbusier au moment même où le Congrès des CIAM est fondé à La Sarraz en 1928. Aussi, l'exemple que nous avons choisi date de 1929, alors que les architectes Dubois et Favarger construisent les villas jumelles les «Claires maisons», sises au chemin du Grey à Lausanne.

#### Origines du projet

C'est pour le compte des propriétaires MM. Cibisz et Sublia que les architectes conçoivent ces deux maisons, alors que dessinateur, M. Cibisz collabore aux travaux de l'ingénieur A. Sarrasin qui assure la conception technique des ouvrages en béton armé.

A cette époque, le site se trouve en pleine nature et jouxte la campagne des Bergières, avec une ouverture très recherchée vers le lac et la Savoie. Soixante ans plus tard, nous avons pu rencontrer le fils, puis le neveu des deux propriétaires qui nous ont permis, avec les archives de la Ville de Lausanne, d'accéder à une abondante docu-



2 Vue nord-est en 1930, avec l'entrée commune et les cages d'escalier indépendantes.

mentation, tant iconographique que technique. Cela est assez rare pour être signalé et explique également les raisons de notre choix.

Au moment de cette réalisation, les architectes comme l'ingénieur sont influencés par les projets et réalisations des avant-gardistes de l'architecture moderne, en Europe centrale surtout. En Suisse romande, les bords du Léman accueillent sans grand enthousiasme quelques-unes des réalisations représentatives de cette mouvance architecturale. A Lausanne, plutôt caractérisée par son manque de tradition urbaine au XIX<sup>e</sup> siècle, quelques exemples restent néanmoins significatifs des années dix-neuf cent vingt et trente. Jacques Favarger est l'un des principaux précurseurs; n'oublions pas en effet qu'en 1920, il débute à Lausanne par une collaboration avec la Direction des Travaux, à qui il propose ses premiers plans d'aménagement. Pour son activité privée, c'est entre 1922 et 1938 qu'il réalisera les œuvres les plus marquantes de sa carrière. Aussi est-il grand temps de rendre hommage à ce digne représentant de l'architecture contemporaine dans le Canton de Vaud.

Mais revenons à l'objet principal de notre réflexion: les «Claires maisons» ont été projetées, puis construites en 1929. Au dire des descendants des propriétaires, l'édification de ces villas jumelles fit beaucoup de bruit. Cet ensemble n'était-il pas qualifié de «clinique», avec tout le sens péjoratif que ce terme recouvrait? ... «C'était un lieu de promenade du dimanche», se souviennent nos interlocuteurs, «il ne faut pas oublier qu'elles étaient peintes en blanc», comme l'étaient aussi les maisons conçues par les pionniers du Bauhaus ou des CIAM. Cette indication anecdotique donne bien le ton d'un acquiescement populaire plus que réservé face aux premières interventions de l'avant-garde architecturale de l'époque. Il faut dire que ces maisons étaient les premières à être réalisées «sans toit», comme on aimait à le dire, tellement la nouveauté était grande. Cette même



3 Vue actuelle de la façade d'entrée. On remarque l'importance de la nouvelle toiture, réalisée en 1947.

année, on édifiait sur la parcelle voisine une villa dont le conformisme n'avait rien qui puisse déranger le quidam. A Lausanne comme ailleurs, le «Heimatstil» était parfaitement toléré, voire bien assimilé. Dès lors, on pouvait comprendre que le scandale arrive! ...

En poursuivant notre investigation dans le passé des «Claires maisons», on allait apprendre que tant de nouveautés technologiques et architecturales avaient aussi leurs limites, et que bien des avatars n'allaient pas tarder à se faire jour.

### Conception de l'habitat

D'emblée, le projet des architectes donne de l'ampleur au concept de la villa traditionnelle. Selon un axe de symétrie transversal, les deux maisons sont presque identiques, seuls les balcons du premier étage apportent une différenciation à l'esthétique de la façade orientée vers le sud-ouest. Deux cages d'escalier en demi-cercle, de part et d'autre de l'entrée, distribuent les étages. D'une surface d'environ cent soixante mètres carrés, chacune des maisons dispose au rez-de-chaussée semi-enterré, de caves et d'un atelier donnant sur une terrasse couverte. Au premier étage, nous trouvons un appartement de quatre pièces avec bureau, puis juste au-dessus, un petit logement de trois pièces. Ce dernier peut être rendu indépendant ou servir de prolongement de l'étage inférieur. Cette conception de l'habitat était très certainement adaptée aux besoins des propriétaires, avec l'avantage d'une assez grande souplesse d'occupation des lieux. On reste d'ailleurs frappé par la modestie du projet, comme de l'exiguité des espaces habitables. Conçus sur une trame de quatre mètres vingt-cinq, les logements s'articulent autour d'un minuscule vestibule. Ainsi, les plus grands appartements ont-ils à peine plus de quatre-vingt mètres carrés contre septante pour les plus petits. Raisons éco-

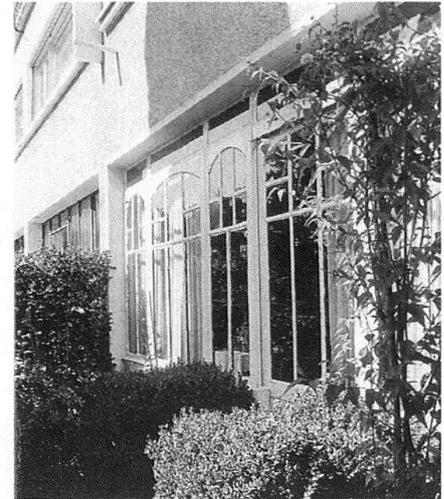


4 Vue sud-ouest des maisons en 1930. Le rez-de-chaussée avec ses terrasses couvertes.

nomiques certes, mais n'oublions pas qu'en pleine euphorie du mouvement rationaliste, Le Corbusier venait de construire cinq ans plus tôt, sa «Petite maison» sise au bord du Lac Léman. Suivant ses théories de la «machine à habiter», Le Corbusier ne définissait-il pas justement: «Des fonctions précises avec des dimensions spécifiques pouvant atteindre un minimum utile...»? Sa petite maison de Corseaux atteignait tout juste soixante mètres carrés.

Quant à la conception structurale, on la doit à l'ingénieur bien connu Alexandre Sarrasin, qui maîtrise depuis fort longtemps les techniques du béton armé. Un squelette avec plancher à hourdis et nervures assure la stabilité de l'ouvrage, alors que les remplissages sont montés en plots de ciment et briques de terre cuite. Au stade des connaissances d'alors, l'isolation thermique est fort modeste, réalisée par un vide et doublage intérieur. En toiture, c'est l'utilisation du liège aggloméré avec étanchéité en carton goudronné. Les façades sont revêtues de crépis peints; quant aux ouvertures, les fenêtres à simple vitrage sont coulissantes.

Bon nombre de ces nouveautés technologiques pour l'époque n'en étaient qu'au stade expérimental et donc assez mal connues. Aussi, était-il parfaitement normal de devoir remédier rapidement aux défaillances techniques dues au comportement de certains matériaux. Ce sont précisément ces interventions-là qui vont apporter les plus grandes modifications touchant à l'esthétique et à l'architecture du bâtiment.



### Changements intervenus

Soixante ans plus tard, que sont devenues les «Claires maisons»? Quelles ont été les modifications les plus marquantes dans l'évolution du site, de l'habitabilité des lieux ou des détériorations causées au cours des ans?

Au premier coup-d'œil, ce sont les grands bouleversements de l'environnement qui frappent le visiteur. Tout d'abord, il y a les profondes restructurations urbaines intervenues dans la morphologie du site: la construction d'une voie à quatre pistes qui dessert deux grands ensembles locatifs et administratifs de part et d'autre, menace inévitablement les villas jumelles. Il suffirait d'élargir la percée située en contrebas des maisons pour qu'elles perdent leur vocation d'habitat et provoque même leur démolition.

Si l'on considère les changements intervenus depuis lors sur l'esthétique et l'architecture des façades, on remarque immédiatement qu'elles ont deux origines bien distinctes; d'une part, ce sont les interventions dues aux insuffisances technologiques (isolation thermique et étanchéité), puis celles qui sont déterminées par une appropriation d'espaces extérieurs au profit d'un agrandissement intérieur. A l'analyse des interventions opérées, on remarque aussi la simultanéité des causes, afin d'améliorer le confort et la qualité des espaces habitables.

Comme on a déjà pu le constater dans les constructions de cette époque, c'est principalement aux dégradations physiques des matériaux utilisés qu'il faut attribuer la plupart des modifications architecturales. Lors de la conception de ces ouvrages, il y avait l'apport de nouvelles technologies qui formaient une importante rupture avec les modes traditionnels de construction; la légèreté des structures en béton, les toitures plates, les fenêtres coulissantes, etc. Il faut également prendre en compte les tentations économiques issues de la rationalisation des modes de construction et dont les architectes du mouvement moderne étaient friands.

En 1931, une année à peine après l'achèvement des travaux, c'est pour parer au manque d'isolation thermique de la dalle sur les ter-

5 Des vitrages en métal et verre ont été rapportés en harmonie avec la conception d'origine.  
6 Ici, au contraire, l'obturation a été réalisée avec des matériaux de récupération.

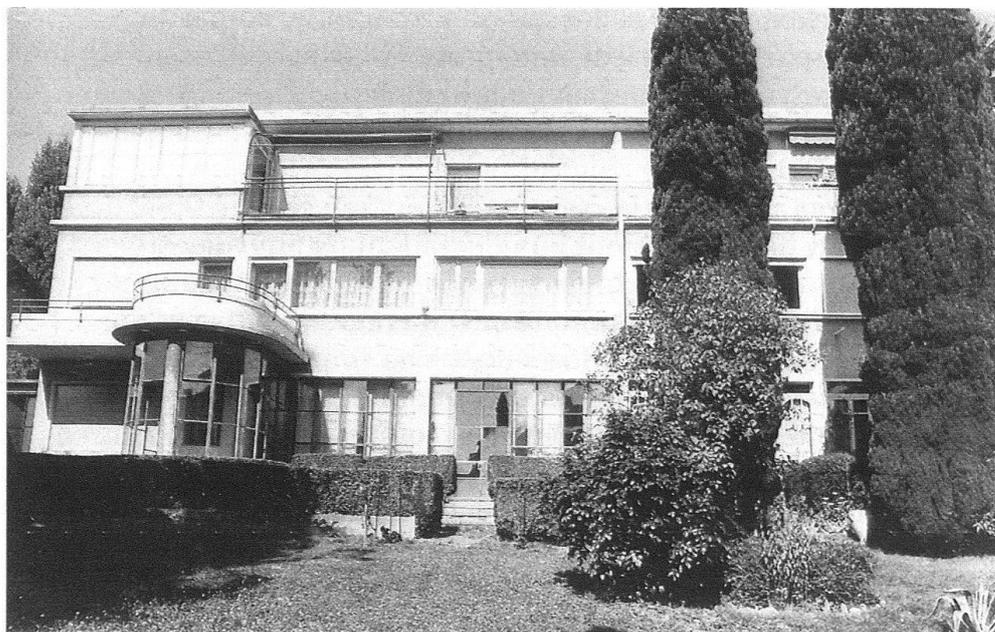
rasses couvertes que la fermeture du rez-de-chaussée est entreprise. Cette occlusion se fait en deux temps, semble-t-il, et au gré des propriétaires; l'une étant conforme à l'architecture d'origine avec serrurerie métallique et verre, alors que l'autre semble avoir été réalisée au moyen d'éléments de récupération en bois et verre. Dans les deux cas, il s'agissait de gagner des espaces peu utilisés au profit des activités de bureau et d'ateliers. Parallèlement, l'un des propriétaires s'attribue une surface complémentaire prise sur le balcon du deuxième étage, afin d'y créer une véranda en prolongement du séjour. De toute évidence, ces transformations correspondaient à un double objectif: gagner de l'espace tout en améliorant l'isolation thermique des appartements.

La deuxième intervention modifiant l'aspect des façades va intervenir en 1947, alors que de nombreuses infiltrations d'eau pénètrent dans le bâtiment. Dans l'impossibilité de colmater cette toiture plate, réalisée avec un écoulement à l'intérieur des maisons, les propriétaires décident de construire une toiture superposée à celle d'origine. Elle sera réalisée au moyen d'une sous-construction en bois, avec un revêtement en tôle de zinc.

Enfin, d'autres interventions plus coutumières celles-ci, vont se succéder par le remplacement partiel des fenêtres au moyen de vitrages isolants et par la suppression des grillages métalliques des balcons au profit de tôles thermolaquées. Quant à l'intérieur des habitations, peu de modifications sont intervenues. On peut même constater que la plupart des éléments d'origine sont encore en place.

### Incidences architecturales

A l'aboutissement de notre incursion dans cet exemple du patrimoine lausannois de l'architecture moderne, nous avons certes pu constater l'importance des modifications dues, dans une large mesure, aux dégradations subies par ces constructions au cours du



7 La façade sud-ouest avec l'adjonction de vitrages au rez-de-chaussée et d'une véranda sur le balcon supérieur.



temps. Mais dans l'attente d'une prospection plus exhaustive de ce patrimoine des années vingt et trente dans le Canton de Vaud, nous avons été tout particulièrement sensibles à la richesse de la conception comme des technologies parvenues jusqu'à nos jours. Quant à savoir s'il y a eu ou non une dévaluation, voire une menace de destruction de cet héritage, nous devons répondre avec prudence; mais en l'absence d'une recherche approfondie sur ce sujet, nous pouvons tirer quelques enseignements de cette analyse de cas.

Tout d'abord, l'œuvre de l'architecte Jacques Favarger, à laquelle nous nous sommes attachés pour faire cette vérification, semble presque intacte, mis à part la démolition de la maison du peintre Auberjonois. Aussi avons-nous découvert que l'ensemble de la production de Favarger est peut-être l'une des plus représentatives du mouvement moderne à Lausanne, alors que jusqu'ici, elle ne semble pas avoir fait l'objet d'une large reconnaissance. Il y a là une lacune à combler pour que cet architecte trouve la place qui lui revient. Cet exemple démontre également l'urgence d'un inventaire et d'une documentation en profondeur portant sur l'ensemble des ouvrages exécutés au cours de l'entre-deux-guerres.

Si nous pouvons constater que pour l'instant, il n'y a pas de menace directe pesant sur ce patrimoine de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il faut néanmoins s'en préoccuper et poser la question de sa sauvegarde afin de prévenir toute dégradation ou destruction. C'est ce que, tout provisoirement, nous pouvons retenir de nos observations.

*J.-D.D.G.*

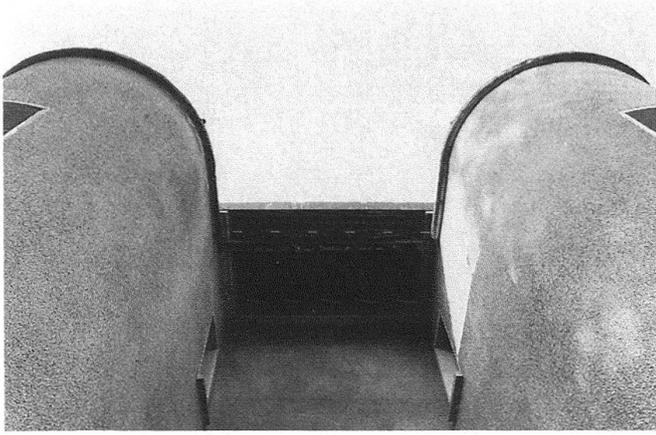
8 La balustrade avec le store d'origine en serrurerie et treillis métallique.  
9 La même balustrade en tôle thermolaquée. On remarque également les nouveaux stores en toile de tente.

## Perspectives de sauvegarde et mesures conservatoires

Comme pour le patrimoine architectural traditionnel, les menaces pesant sur les constructions du XX<sup>e</sup> siècle sont de deux ordres: d'un côté, les agressions «classiques» (démolitions et transformations), qui sont en général annoncées et permettent donc au conservateur de réagir et de l'autre les agressions «sournoises» (entretien, mise en conformité avec des normes, etc.) car celles-ci n'apparaissent au jour que lorsqu'elles sont en voie de réalisation ou réalisées et laissent par voie de conséquence le conservateur sans moyens d'action. Or la

protection de ce patrimoine particulier est bien plus délicate et nécessite une approche bien différente de celle du patrimoine traditionnel. Quatre raisons à cela peuvent être mises en évidence: tout d'abord, l'appréciation de la valeur de l'objet, qui n'est pour le moins pas toujours facile lorsqu'il s'agit de constructions auxquelles le temps a donné une certaine valeur, l'est d'autant moins lorsque le recul nécessaire à un jugement objectif fait défaut. Ensuite, le patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle et en priorité les premières réalisations modernes sont particulièrement menacés dans l'une de leurs caractéristiques essentielles: le recours à des solutions techniques nouvelles, parfois mal maîtrisées et portant donc en elles les germes de leur destruction, ou celles encore qui sont actuellement dépassées. De plus, la traditionnelle bouée de sauvetage du conservateur – l'appartenance à un ensemble homogène ou à un site particulièrement remarquable – fait souvent défaut dans la mesure où les constructions appartiennent la plupart du temps à des zones de développement suburbaines et connaissent un voisinage parfois plus qu'hétéroclite. Enfin, dernière difficulté, la moins fréquente mais sans doute pas la moins délicate à négocier, l'auteur peut être toujours vivant et prétendre s'opposer à toute modification de son œuvre ou au contraire avoir le droit d'y toucher lui-même.

On voit donc que les menaces comme les moyens d'y parer sont, en ce qui concerne le patrimoine architectural moderne, plus variés et plus essentiels (au sens premier du terme) que pour le patrimoine architectural traditionnel. La variété n'indispose pas le conservateur, habitué à faire feu de tout bois. Par contre, la spécificité du corpus envisagé nécessite de sa part une remise en question de ses schémas de pensée habituels, ainsi qu'une approche différente. La politique vaudoise de protection des monuments historiques est fondée sur le recensement architectural. Or celui-ci s'est révélé à l'usage inadapté à certaines catégories d'objets. Il est en effet impossible de considérer avec les mêmes critères d'appréciation une ferme vaudoise, une église, un hôtel de ville, un château médiéval et la «Petite maison» de Le Corbusier. C'est la raison pour laquelle la Section des monuments historiques et archéologie du Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports qui a mis en route le recensement en 1975 a, depuis lors, doublé cette opération au moyen de recensements parallèles et dits «spécifiques»: églises du XIX–XX<sup>e</sup> siècles de style «historisant», cures, fontaines, écoles et bâtiments publics. A ceux-ci devraient venir s'ajouter, en principe, dans un proche avenir, un recensement des ponts et un recensement de l'architecture moderne. Pour ce dernier, le «terminus ante quem» est connu. Il s'agit de prendre le relais de l'INSA (qui se termine en 1920). Quant au «terminus post quem», diverses possibilités sont envisagées dont la plus audacieuse serait de terminer le recensement au moment où ont été attribuées les premières «distinctions vaudoises d'architecture», (champ couvert: 1975–1984), les prochaines étant supposées entrer automatiquement dans la catégorie des œuvres à conserver dans l'avenir. La question, cependant, reste ouverte. Quel que soit le choix retenu, le recensement devra faire appel à des critères très diffé-



rents de ceux qui prévalent dans l'architecture traditionnelle. On a déjà parlé plus haut de la nécessité de disposer d'une documentation sérieuse des objets retenus. La qualité de l'architecte et la place de la construction dans son œuvre seront également des éléments d'appréciation importants, mais le critère essentiel tiendra sans doute à la qualité des commissions d'évaluation, dans un domaine où l'objectivité reste le plus difficile des buts à atteindre.

*E. T.*

Der Schutz von Denkmälern und Gebäuden muss sich auf genaue historische Grundlagen abstützen können. In diesem Zusammenhang seien die verschiedenen in der letzten Zeit entstandenen Kulturgüterinventare erwähnt. Die Architektur des 20. Jahrhunderts jedoch ist bisher der Aufmerksamkeit der Denkmalschützer weitgehend entgangen. Um so dringender stellt sich heute das Problem ihrer Rehabilitierung und ihrer Erhaltung. Die Untersuchung eines Lausanner Wohnhauses (1929) soll beispielhaft die an einem Gebäude über die Jahre hinweg ausgeführten Eingriffe sichtbar machen, Eingriffe, die den ursprünglichen Geist des Werkes verfälschen. Solche Gegebenheiten finden sich täglich und helfen, sich eine Vorstellung von den Inventar- und Schutzmassnahmen zu machen, die getroffen werden müssen.

Allo scopo di salvaguardare i monumenti e gli edifici, è necessario richiamarsi a riferimenti storici precisi quali per esempio si trovano negli inventari del patrimonio dei beni culturali recentemente costituiti. Sebbene l'architettura del nostro secolo sia finora sfuggita all'attenzione degli ambienti preposti alla conservazione, la tutela e il ripristino di questo patrimonio si fanno sempre più pressanti. L'analisi di un esempio di abitazione losannese, risalente al 1929, permette di evidenziare i danni inflitti all'edificio nel corso degli anni e le circostanze che hanno contribuito ad alterare lo spirito del progetto iniziale. Situazioni di questo genere, peraltro assai frequenti, aiutano ad immaginare le misure auspicabili per la conservazione del patrimonio.

1, 2, 4: M. Sublia, Lausanne. – 3, 5-13: J.-D. D. Gilliard, Lausanne

Gilles Barbey, Dominique Gilliard, Eric Teysseire, architectes engagés dans la protection des monuments historiques, SMH, 10, place de la Riponne, 1000 Lausanne

10 La nouvelle toiture de 1947 enjambe le portique d'entrée commun aux deux villas.

11 L'ancienne corniche perd toute sa finesse sous l'imposante toiture de bois et tôle de zinc.

## Zusammenfassung

## Riassunto

## Sources des illustrations

## Adresse des auteurs